

SEANCE DU 15/04/2014

Étaient présents : M. PAULET Daniel, Mme RESMOND Sandy, M. MEHOUAS Gwenaël, Mme CORBIN Lucie, M. BENNE André, Mme LEGOFF Candyène, M. RAULT Daniel, Mme RONDEL Emmanuelle, M. PANSART Yves, Mme LYONNARD Odile, M. CHANTOISEL Fabien, Mme JOUAN Véronique, M. HOUZÉ Daniel, Mme LEBRET Isabelle, M. GAUTHIER Joseph.

Secrétaire de Séance : Lucie CORBIN

Nombre de membres en exercice : 15.

Présents : 15 formants la majorité des membres en exercice.

Élection des représentants au sein du Syndicat Départemental d'Énergie des côtes d'Armor :

Le Conseil Municipal élit par 15 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION:

Monsieur PAULET Daniel délégué titulaire du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor.

Monsieur MEHOUAS Gwénaël délégué suppléant du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor.

Élection des représentants au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau Potable de Hénanbihen :

Le Conseil Municipal élit, par 12 voix POUR, 1 CONTRE et 2 ABSTENTIONS, messieurs Daniel PAULET, Yves PANSART et Jean SALMON délégués titulaires du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de HENANBIHEN.

Désignation d'un correspondant défense :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur MEHOUAS Gwénaël comme correspondant défense.

Mission Locale du pays de Dinan : désignation d'un référent communal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Daniel PAULET, Maire, comme référent auprès de la Mission Locale du Pays de Dinan.

Penthièvre Action - Lamballe : désignation d'un référent communal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Daniel PAULET, Maire, comme référent auprès de l'Association Penthièvre Action de Lamballe.

Comité Cantonal d'Entraide de Matignon : désignation d'un référent communal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame LYONNARD Odile comme référent auprès du Comité Cantonal d'Entraide de Matignon.

Conseil en Énergie Partagée : désignation d'un référent communal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur PAULET Daniel comme référent auprès du Conseil en Economie Partagée du Pays de Dinan.

Comité National d'Action Sociale : désignation d'un délégué :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur PAULET Daniel comme délégué auprès du Comité National d'Action Sociale.

Centre Communal d'Action Sociale : détermination du nombre de membres :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à huit le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Centre Communal d'Action Sociale : élection des membres du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal élit, par 15 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION, Madame Sandy RESMOND, Madame Véronique JOUAN, Madame Odile LYONNARD, Monsieur Joseph GAULTIER comme membres du Centre Communal d'Action Social.

Centre Communal d'Action Sociale : Désignation des membres extérieurs au Conseil Municipal qui siègeront au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la nomination des membres ci-dessous désignés comme membres du Centre Communal d'Action Sociale : Sandrine LAURENT, Solange CARFANTAN, Didier EVEN,* Monique SALMON.

Approbation de la composition des commissions communales :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la constitution des commissions telles que ci-dessous présentée :

Commission finances : M. Daniel PAULET, M. Gwénaél MEHOUAS, Mme Lucie CORBIN, Mme LEGOFF Candylène, Mme RONDEL Emmanuelle, M. Daniel HOUZÉ.

Commission Urbanisme - Travaux : M. Daniel PAULET, M. André BENNE, M. RAULT Daniel, M. PANSART Yves, M. GAULTIER Joseph.

Commission Voirie – Réseaux - Environnement : M. Daniel PAULET, M. André BENNE, M. Daniel RAULT, M. Yves PANSART, M. Joseph GAULTIER.

Commission Affaires scolaires – Enfance : M. Daniel PAULET, Mme Lucie CORBIN, Mme Candylène LEGOFF, Mme Emmanuelle RONDEL, M ; Fabien CHANTOISEL, Mme Odile LYONNARD, Mme LEBRET Isabelle.

Commission Association – Sports- Culture – Loisirs : M Daniel PAULET, M Gwénaél MEHOUAS, M Daniel RAULT, Mme Emmanuelle RONDEL, M. Fabien CHANTOISEL, Mme Véronique JOUAN.

Commission Personnel Communal : M. Daniel PAULET, Mme Sandy RESMOND, M. Gwénaél MEHOUAS, Mme Lucie CORBIN, M. Yves PANSART, Mme Emmanuelle RONDEL, Mme LEBRET Isabelle.

Commission Information – Communication : M. Daniel PAULET, Mme Sandy RESMOND, Mme Candyène LEGOFF, Mme Véronique JOUAN, Mme Odile LYONNARD.

Commission Commerces – Artisanat – Entreprises : M. Daniel PAULET, Mme Sandy RESMOND, M. Gwénaél MEHOUAS, Mme Lucie CORBIN, André BENNE, Mme Candyène LEGOFF, M. Daniel HOUZÉ.

Commission Affaires sociales – cérémonie : M. Daniel PAULET, Mme Sandy RESMOND, Mme Véronique JOUAN, Mme Odile LYONNARD, M. GAULTIER Joseph.

Détermination des délégations du Conseil Municipal au Maire :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- ◆ De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite de 4 000.00 € H.T.
- ◆ De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- ◆ De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- ◆ D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- ◆ De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- ◆ De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 4 000.00 € par sinistre.

- ◆ D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- ◆ De recruter du personnel vacataire en remplacement du personnel titulaire en cas d'absence.

Location de l'ancien atelier communal: annulation de la délibération n°30/2014:

Le Conseil Municipal, par délibération n°30/2014 en date du 12 mars 2014 avait décidé de louer l'ancien atelier communal, sis en dessous de la mairie, à l'unité mobile de premiers secours des Côtes d'Armor.

Cependant, après consultation d'associations communales, il s'avère que ce local leur serait utile. C'est pourquoi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler la délibération n°30/2014.

Avis sur une demande de permission de voirie et détermination du tarif d'occupation temporaire du Domaine Public Communal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur et Madame PELLION Jean-Paul à occuper le Domaine Public Communal en bordure de la Voie Communale n°26 du Bas Ravily, sur une longueur de 23 mètres, le long de la parcelle cadastrée section ZB n°160.